

GE_GERICHTE A/3012/2007 vom 27. September 2007

GE Cour de justice, 2007-09-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3012_2007

FR: GE_GERICHTE A/3012/2007 du 27 septembre 2007

IT: GE_GERICHTE A/3012/2007 del 27 settembre 2007

Regeste

Réquisition de poursuite. | Contenu de la réquisition de poursuite. Les créanciers ont omis d'indiquer leur adresse. Omission réparée dans le cadre de la plainte. | LP.67

Erwägungen

E. 1

La rejette.

E. 2

Invite l'Office des poursuites à rectifier le commandement de payer et l'édition de la poursuite n° 07 xxxxxx Z au sens du considérant 2.b.

E. 3

Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : Mme Ariane WEYENETH, présidente ; Mme Florence CASTELLA et M. Olivier WEHRLI, juges assesseur(e)s. Au nom de la Commission de surveillance : Paulette DORMAN Ariane WEYENETH
Greffière : Présidente : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.